

<p>Objectifs pédagogiques :</p> <p>A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● D'évaluer les conditions définissant la nature des zones ATEX. ● De connaître les équipements de protection, collectifs ou individuels & identifier leur bon état pour utilisation. ● De connaître et mettre en application des prescriptions de sécurité lors de l'exécution d'opérations sur ou au voisinage de zones ATEX, entre autres les risques liés aux co-activités. 	<p>THEORIE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réglementation : Directive européenne 89/391/CEE du 12 juin 1989, Code du Travail article L4141-1-13-15, Directive 1999/92/CE, Arrêté du 8 juillet 2003, 28 juillet 2003. <ul style="list-style-type: none"> ● Les documents à présenter lors d'un contrôle. ● Les rôles des différents organismes. ● Rôles et responsabilités du chargé de travaux et des exécutants. 2. Définitions Zone ATEX Substances inflammables, mélanges Le Risque 3. Classification, <ul style="list-style-type: none"> ● Les différentes zones. ● Les différents risques liés à chaque zone. ● Le fonctionnement des dispositifs de sécurité. 4. Sécurité individuelle Les différents équipements de protection individuels mis à la disposition des personnels travaillant en zone ATEX 5. Les matériels EX. Identifier et connaître les différents matériels, mécaniques, électriques, spécifiques pour les zones ATEX. (Norme IEC 60079, IEC 61241, &c.) 6. Sécurité <ul style="list-style-type: none"> ● Connaître les principaux risques, autres que ceux liés à l'explosibilité : renversement, heurts, environnement (réseaux enterrés, réseaux aériens). ● Les règles de travail, de conduite, de circulation. ● Les dispositions générales de sécurité, règlement intérieur, plan de prévention, fiche de poste, autorisation de travail, fin de tâche, permis de feu, consignation, inertage, autorisation de pénétrer... ● La signalétique dans l'entreprise : dangers, obligations, informations, secours, substances. (Arrêté du 4 novembre 1993, JO 17 décembre 1993)
<p>Public et pré requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Personnel d'encadrement désigné par son poste, sa fiche ou ses missions de travail, ayant à travailler et/ou à autoriser du personnel à travailler dans une zone ou à proximité d'une zone ATEX Savoir lire et écrire en français ● Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français ● Etre âgé de 18 ans et plus. ● Groupe maximum 10 personnes 	
<p>Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Apports théoriques sur video-projecteur ● Remise d'un livret stagiaire ● Personnel expérimenté pour la formation 	
<p>Suivi et évaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis ● Fiche de présence ● Attestation de formation 	
<p>Durée et lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 7 heures sur 1 jour ● SUR SITE / dans notre centre de formation 	<p>PRATIQUE</p> <p>Manipulation de différents matériels.</p> <p>TEST</p> <p>Evaluations théoriques</p>